



REGLEMENT DE LA COURSE ROYALE DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2025

Organisée par la mairie de Fontenay-le-Fleury, en partenariat avec les villes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'École et Versailles.

Ce règlement, daté du 13 mars 2025, est susceptible d'être modifié en fonction des consignes gouvernementales.

Article 1 - Inscription et participation

L'épreuve est ouverte aux participants selon les catégories suivantes :

- **Semi-marathon (21,1 km)** : ouvert aux coureurs nés avant le 31 décembre 2008, licenciés ou non.
- **10 km** : ouvert aux coureurs nés avant le 31 décembre 2010, licenciés ou non.
- **Course famille (<1 km)** : ouverte aux enfants nés entre 2014 et 2019, accompagnés d'un responsable légal.
- **Randonnée (10 km)** : ouverte à tous, sans restriction d'âge.

Documents obligatoires : Toute inscription requiert la présentation d'un des documents suivants :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou "Pass' J'aime Courir" de la FFA en cours de validité (les autres licences FFA ne sont pas acceptées).
- Une licence sportive valide, délivrée par une fédération agréée, mentionnant explicitement l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.
- Un PPS (Parcours Personnel de Santé), à remplir et télécharger sur <https://pps.athle.fr>.

Les mineurs participant aux épreuves semi-marathon, 10 km ou randonnée doivent fournir une autorisation parentale et un questionnaire de santé (à télécharger [ici](#)).

L'organisateur conservera une trace de la licence présentée pendant 10 ans.

Article 2 - Épreuves

Les courses se dérouleront sur un parcours mixte balisé (routes, chemins et sentiers) et comprennent :

- **Semi-marathon (21,1 km)**
- **10 km**
- **Randonnée (10 km)**
- **Course famille (<1 km)**, organisée sur le terrain de football Descartes à Fontenay-le-Fleury.



Article 3 - Départs et arrivées

Semi-marathon (21,1 km)

- **Départ** : 10h, Pièce d'Eau des Suisses, Versailles.
- **Arrivée** : Complexe sportif Descartes, Fontenay-le-Fleury.
- **Transport** : Service de car obligatoire pour les inscrits (départ du dernier car à 9h15). Les coureurs se rendant par leurs propres moyens doivent retirer leur dossard le samedi 1er novembre de 14h à 18h.

10 km

- **Départ** : 9h45, Pièce d'Eau des Suisses, Versailles.
- **Arrivée** : Complexe sportif Descartes, Fontenay-le-Fleury.
- **Transport** : Inscription au service de car obligatoire (dernier départ à 9h).

Randonnée (10 km)

- **Départ** : 9h30, Pièce d'Eau des Suisses, Versailles.
- **Transport** : Inscription au service de car obligatoire (dernier départ à 8h45).

Course famille

- **Départs échelonnés** : 11h (6-7 ans), 11h15 (8-9 ans), 11h30 (10-11 ans).
- **Lieu** : Complexe sportif Descartes, Fontenay-le-Fleury.
- **Remise des dossards** : Le samedi 1er novembre de 14h à 18h ou le dimanche 2 novembre avant 9h (présence d'un adulte obligatoire pour le retrait).
- **Aucune inscription sur place le jour de la course**

Article 4 - Retrait des dossards et t-shirts

Le retrait se fait le samedi 1er novembre de 14h à 18h au complexe sportif Descartes.

Article 5 - Inscriptions et tarifs

Modalités d'inscription :

- En ligne sur <https://inscriptions.oxybol.fr> jusqu'au 31 octobre à 12h.
- Par courrier avant le 28 octobre à OXYBOL, 10 rue Marie Hillion, 78370 Plaisir.
- Nombre total de participants limité à 1 200.



Tarifs :

Période	Semi-marathon	10 km course	10 km marche
19 avril - 30 juin	13 €	10 €	7 €
1er juillet - 30 août	20 €	15 €	10 €
1er septembre - 31 octobre	25 € (+2€ veille)	20 € (+2€ veille)	15 € (+2€ veille)

La course famille est gratuite.

Article 6 - Annulation

Aucun remboursement en cas d'annulation par le participant. L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de conditions météorologiques dangereuses ou de force majeure.

Article 7 - Environnement

Respectez la nature : aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours. Toute infraction entraînera une disqualification.

Article 8 - Sécurité

La course sera encadrée par l'UNASS avec un dispositif de secours complet. L'organisateur se réserve le droit d'arrêter tout participant en difficulté.

Article 9 - Droit à l'image

Tout participant accepte l'utilisation de son image pour la promotion de l'événement.

Article 10 - Assurance et responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou dommage. Il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident.

Bonne chance à tous et merci de votre participation !